



MINISTERO
DELL'INTERNO

Progetto co-finanziato dall'Unione Europea

FONDO ASILO, MIGRAZIONE INTEGRAZIONE (FAMI) 2014-2020

Obiettivo Specifico 2. Integrazione/Migrazione legale - Obiettivo Nazionale 3. Capacity building

Progetto MULTITASKING - Prog. 3705

**SEI SICURO CHE I TUOI DIRITTI DI
LAVORATORE VENGANO RISPETTATI?**

Materiale multilingue per orientarsi nel mondo del lavoro

**ARE YOU SURE YOUR RIGHTS AS A
WORKER ARE RESPECTED?**

Multilingual material for orientation in the world of work

**ÊTES-VOUS SÛR QUE VOS DROITS EN TANT
QUE TRAVAILLEUR SONT RESPECTÉS?**

Matériel multilingue pour l'orientation dans le monde du travail



MULTIagenzia e TASK Force
contro le INGiustizie dello
sfruttamento lavorativo (PROG 3705)

L'EXPLOITATION DU TRAVAIL EST UNE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

Comment vos droits
pourraient être violés?



Combien d'heures peut durer une journée de travail?



En Italie, une **journée de travail** normale est de **8 heures**



Les heures supplémentaires sont autorisées, mais doivent être **payées en supplément** et le travailleur doit être d'accord!

Puis-je faire des pauses pendant la journée de travail?

PENDANT LA JOURNÉE DE TRAVAIL, VOUS AVEZ DROIT À AU MOINS:



une **demi-heure** pour manger



des **pauses** pour aller aux **toilettes**

A combien s'élève le salaire minimum garanti, c'est-à-dire le salaire minimum pour chaque heure ?



En Italie, le “salaire minimum garanti” varie en fonction du travail effectué et du type de contrat, mais il est environ **6 euros par heure**

Un travailleur a-t-il toujours droit à aux congés payés?



Les heures de congé dues au travailleur s'accumulent pendant le rapport de travail, même si celui-ci dure moins d'un an ou est en période d'essai

Le travailleur a le droit d'utiliser des congés qui lui sont dus

Les heures de congé ne peuvent pas être monétisées

Avez-vous besoin d'un contrat écrit pour travailler?



Même si vous avez un titre de séjour, il est possible que quelqu'un vous propose un **travail sans contrat et donc irrégulier**

Avoir un contrat de travail régulier est également très important pour rester sur le territoire italien



Le contrat doit prévoir le **nombre réel d'heures de travail** qui seront effectuées et le salaire doit être adéquat!

Il est obligatoire de porter un casque, des gants, des chaussures de sécurité, etc. au travail?



En Italie, si vous effectuez un travail dangereux, votre employeur est tenu à vous protéger avec les dispositifs de sécurité nécessaires (tels que des **chaussures de sécurité**, un **casque** et des **gants**) et est également obligé de vous expliquer comment travailler en toute sécurité, réduisant ainsi le risque de blessures et les accidents au travail

Si vous vous blessez au travail et que vous devez rester à la maison pendant un certain temps, êtes-vous quand même payé?



En Italie, vous avez droit à un salaire même en cas d'absence du travail due à un accident



L'employeur doit payer les trois premiers jours, à partir du quatrième jour jusqu'à la fin de l'accident, le salaire sera payé par l'INAIL

Est-il normal de vivre au même endroit où vous travaillez?



- Il peut arriver que l'employeur demande à ses salariés de **vivre au même endroit où ils travaillent**, dans des conditions dégradantes et en mauvaises conditions hygiéniques
- Les chambres mises à disposition sont souvent surpeuplées et sans toilettes
- **Cette situation n'est pas normale, car elle viole les droits des travailleurs**

Êtes-vous ou connaissez-vous quelqu'un qui se trouve dans deux ou plusieurs de ces situations?



Vous avez été payé à plusieurs reprises hors de **proportion** avec le contrat et les heures de travail que vous avez effectuées



Vous faites un travail **dangereux** et votre employeur ne vous a rien donné pour vous protéger et éviter les blessures



Il vous est arrivé plusieurs fois de **ne pas pouvoir faire de pause** pendant la journée de travail ou de travailler plus de 8 heures



Votre employeur vous a donné un **logement**, mais vous êtes trop nombreux et/ou sans toilettes

Que pouvez-vous faire?



Vous pouvez vous adresser à un **syndicat** qui aide les travailleurs et faire part de votre situation



Ils vous expliqueront **vos droits** et ce que vous pouvez faire pour que votre employeur les respecte



Vous pouvez décider de **signaler** votre situation de travail, la loi italienne protège les travailleurs et peut sanctionner votre employeur



En Italie, il existe un **permis de séjour pour les Cas Spéciaux**, qui est destiné aux personnes victimes d'une grave exploitation par le travail (article 18 du décret législatif 286/98) et qui décident de signaler et de coopérer avec les autorités

Si vous décidez de signaler, qu'est-ce qui est important de faire?



Notez les **heures de travail** réellement effectuées sur une feuille de papier



Notez les **problèmes** que vous rencontrez sur le lieu de travail, liés à la sécurité, à l'hygiène, aux pauses non faites et/ou aux vacances



Connaître **les noms des employeurs**



Connaître les **noms des personnes qui viennent vous chercher** et vous emmènent au travail



Notez votre **salaire mensuel** (salaire)



Indiquez toute **menace ou violence** utilisée contre vous

Si vous avez peur du signalement et/ou de votre situation de grave exploitation

Vous pouvez vous faire aider (structure protégée, titre de séjour et stage) par un organisme spécialisé qui vous permettra d'entrer dans un programme d'aide et d'insertion sociale

HELP



CONTACTS

Exploitation par le travail

Crema +39 351 0060891 – bassasoglia@fondazioneomaschi.it

Cremona +39 379 1002168 / Mantova +39 371 4171567

Help Line

800 290 290

Aide à la préparation du CV et entretien d'embauche

+39 373 7626309 - formazione@koalacoopsociale.it

COMMENT CRÉER UN CV ET VOUS PRÉSENTER LORS DE VOTRE PREMIER ENTRETIEN D'EMPLOI

Vous pouvez essayer de faire le programme vous-même ou demander l'aide du "centre pour l'emploi" ou, s'il en existe un, de "l'orientagiovani" de votre ville

Parcourons ensemble les étapes



Tout d'abord, vous devez remplir vos **informations personnelles** (Adresse, Numéro de téléphone, Date de naissance, Nationalité, Courrier)



Ne mettez que **votre visage** sur la photo



Si vous souhaitez inclure dans votre CV une première présentation de **qui vous êtes et de ce que vous recherchez**, mentionnez brièvement votre formation et/ou votre expérience si elles sont en rapport avec ce que vous recherchez



Après les informations personnelles, vous devez saisir votre **expérience professionnelle!**

P.S. Ce n'est pas grave si vous n'avez jamais travaillé en Italie, il est possible de saisir des expériences dans votre pays d'origine ou dans d'autres pays

Exemple d'une description correcte des "principales activités et responsabilités"



Front office (accueil et enregistrement des utilisateurs par la collecte de données personnelles)



Utilisation du **paquet numérique** de l'administration publique "..."



Archivage



Vous devez être concis et clair!!!

Comment ? En décrivant en "points" et en évitant de parler "à la première personne"

RÉSUMONS

- Vous devez d'abord entrer vos **données personnelles**
- Ensuite, une "**brève présentation de vous-même**" est la bienvenue. Vous devez indiquer les relations de travail passées (ou actuelles)
- Vous devez remplir votre **parcours scolaire**

P.S. N'oubliez pas que le système scolaire en Italie est susceptible de fonctionner différemment de celui de votre pays d'origine

Se présenter lors d'un premier entretien

VOUS DEVEZ VOUS PRÉPARER AVANT UN ENTRETIEN



Il est utile **d'utiliser le web** pour rechercher le site officiel de l'entreprise



Comprendre ce qu'ils font en détail afin d'être prêt à répondre à toute question sur l'entreprise.



Essayez d'imaginer (en fonction de l'offre à laquelle vous postulez) les **compétences** et la **disponibilité qui vous seront demandées!**

DES EXEMPLES

- **Waiter**: capacité à travailler en équipe, volonté de travailler les week-ends
- **Employé général**: volonté de travailler en équipe, expérience dans le secteur
- **Receptionist**: connaissance de la langue anglaise/française... Utilisation du pack office, du courrier électronique



Habillez-vous correctement



Arrivez à **l'heure!**
(5 minutes avant la réunion)



Organisez une **présentation de vos compétences** et de votre expérience, de vos points forts et des caractéristiques qui font de vous le candidat idéal pour le poste auquel vous avez postulé et pour lequel vous avez été sélectionné



- Expliquez pourquoi vous êtes intéressé par le rôle, l'entreprise et l'opportunité
- Donnez également un compte rendu positif de votre expérience professionnelle passée
- Ne parlez pas négativement de vos ex collègues et employeurs

Bonne chance!!!

MATERIALE INFORMATIVO MULTILINGUE prodotto nell'ambito di Progetto MULTITASKING, iniziativa promossa nelle province di Mantova e Cremona per contrastare il fenomeno del grave sfruttamento lavorativo e del lavoro irregolare, con particolare riferimento ai settori della produzione agricola e tessile..

L'obiettivo è quello di fornire una breve guida ai Cittadini di Paesi Terzi, che gli permetta di riconoscere eventuali situazioni di sfruttamento lavorativo e di individuare sul territorio i soggetti a cui rivolgersi per ricevere aiuto.

Nell'ottica di favorire l'inclusione lavorativa è stata inserita una sezione dedicata alla corretta redazione del CV e alla presentazione ad un colloquio di lavoro.

MULTILINGUAL INFORMATION MATERIAL produced as part of the MULTITASKING Project. It is an initiative promoted in the provinces of Mantua and Cremona to combat the phenomenon of serious labor exploitation and irregular work, with focus on the agricultural and textile production sectors.

The objective is to provide a brief guide to Third Country Nationals, enabling them to recognize possible situations of labor exploitation and to identify in the territory the actors they can turn to for help.

We have included a section on the correct drafting of a CV and presentation at a job interview to help fostering labor inclusion.

MATÉRIEL D'INFORMATION MULTILINGUE réalisé dans le cadre du projet MULTITASKING. Il s'agit d'une initiative promue dans les provinces de Mantoue et de Crémone pour combattre le phénomène de l'exploitation grave de la main-d'œuvre et du travail irrégulier, en mettant l'accent sur les secteurs de la production agricole et textile.

L'objectif est de fournir un guide succinct aux ressortissants de pays tiers, leur permettant de reconnaître les éventuelles situations d'exploitation du travail et d'identifier sur le territoire les acteurs auxquels ils peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide.

Nous avons inclus une section sur la rédaction correcte d'un CV et sa présentation lors d'un entretien d'embauche afin de favoriser l'insertion professionnelle.

Sfruttamento lavorativo / Labor exploitation / Exploitation par le travail

Crema +39 351 0060891 – bassasoglia@fondazionesomaschi.it

Cremona +39 379 1002168 / Mantova +39 371 4171567

Numero Verde Antir tratta / Help Line

800 290 290

Aiuto per CV e colloquio di lavoro / Help with CV and job interview /

Aide à la préparation du CV et entretien d'embauche

+39 373 7626309 - formazione@koalacoopsociale.it